



BATI-AMÉNAGEMENT
AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

LE CLOS SAINT-MICHEL
VIGNEUX-DE-BRETAGNE

A la Charge de l'Acquéreur (TTC)

A régler lors de la signature de la Promesse de Vente:

- Indemnité d'immobilisation : 2000€ (acompte - en déduction à signature acte de vente)
- Provision émoluments et formalités : 300€ dont 125€ pour frais d'enregistrement

A régler lors de la signature de l'Acte de Vente :

- Provision pour frais d'acte : environ 9 %
- Etat des lieux + Implantation de la construction par le géomètre : 504€
- Visa Architecte : 450€
- Solution Recyclage : 1176€ (cf brochure, à la charge de l'acquéreur)
- Frais de constitution de l'Association Syndicale Libre : 100€
- Frais de dépôt de pièces : 200€
- Caution : 500 € (Provision pour dégradations occasionnées sur les ouvrages du lotissement lors de vos travaux de construction)

Pour mémoire :

- PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : 2500€
- Taxe d'Aménagement (part communales 4 %, part départementale 2,5%)
- RAP (Redevance Archéologie Préventive) : 0,4%

RENSEIGNEMENTS & VENTE

IFI AMENAGEMENT
27Bis route du Mortier Vannerie
44124 VERTOUC
02 51 79 76 16
commercial@ifi-amenagement.fr

Retrouvez-nous sur www.ifi-amenagement.fr